

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 25 novembre 1969.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1970, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XIV

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Joseph BEAUJANNOT,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Marc Pauzet, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégègère, Pierre Brousse, Raymond Brun, Fernand Chatelain, Michel Chauty, Albert Chavanac, Jean Colin, Francisque Collomb, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Léon David, Roger Deblock, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, François Duval, Jean Errecart, Jean Filippi, Marcel Gargar, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Roger du Halgouët, Yves Hamon, Alfred Isautier, René Jager, Eugène Jamain, Maxime Javelly, Lucien Junillon, Michel Kauffmann, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Legros, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Paul Pelleray, Albert Pen, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Raoul Vadepied, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Joseph Voyant, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 822 et annexes, 835 (tomes I à III et annexe 36), 837 (tome XVIII) et in-8° 150.

Sénat : 55 et 56 (tomes I, II, III et IV (annexe 30) (1969-1970) .

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Les Services postaux.....	3
II. — Les Services financiers.....	5
III. — Les Télécommunications.....	7
IV. — Examen du budget en commission.....	9

*
* *

ANNEXES AU RAPPORT

I. — Questions posées par la Commission et réponses du Ministère :	
A. — La poste	12
B. — Le télégraphe	16
C. — Le téléphone.....	16
D. — Les services financiers.....	22
II. — Audition de M. le Ministre des Postes et Télécommunications, le jeudi 6 novembre 1969.....	23

Mesdames, Messieurs,

Il est incontestable — et nous le répétons chaque année — que *le bon fonctionnement de ces trois grandes administrations que sont la Poste, les Services financiers des P. T. T. et les Télécommunications* — est de plus en plus indispensable, à notre époque, aussi bien pour faciliter notre développement économique que pour répondre aux nécessités sociales de la société dite « de consommation ».

Un budget, c'est avant tout des moyens mis à la disposition de l'administration pour remplir les tâches qui lui sont attribuées, pour faire face à celles-ci avec le plus d'efficacité possible.

Depuis trop longtemps sans aucun doute — et le Sénat, année après année, n'a pas manqué de le dire — les possibilités financières réservées aux Postes et Télécommunications n'ont pas été à la hauteur des obligations qui leur incombent ; elles ne leur ont pas permis de procéder aux aménagements qui s'imposaient et à l'amélioration de leurs structures, afin de faire face, dans des conditions plus favorables, au trafic postal ou téléphonique qui s'accroissait sans cesse.

Le budget, qui nous est aujourd'hui présenté, apparaît sous un jour meilleur que ceux des années précédentes, surtout si l'on considère les possibilités de financement auxquelles le nouveau Ministre des Postes et Télécommunications se propose d'avoir recours pour aboutir progressivement à une situation moins regrettable que celle que nous connaissons actuellement (1).

I. — Les services postaux (2).

L'évolution du trafic postal se caractérise par une croissance continue du trafic et son extension à des agglomérations urbaines qui connaissent de nos jours un rapide développement : c'est ainsi que la Poste est appelée à transporter et à distribuer, d'après les

(1) Cf. le compte rendu de son audition devant votre Commission des Affaires économiques et du Plan ; annexe II (p. 23 et suivantes).

(2) Cf. Annexe I, A. — La Poste (p. 12 et suivantes).

prévisions pour 1970, plus de 11 milliards de correspondances et d'objets. On constate que les deux tiers du courrier proviennent et concernent les relations d'affaires des entreprises, ainsi que les principales administrations qui ont des rapports, soit avec ces entreprises, soit avec le public ; en effet, si nous nous en référons aux pourcentages qui nous ont été indiqués, le « courrier d'affaires » est en passe d'atteindre 65 % du trafic et celui échangé entre les familles environ 35 %.

Certes, les Services postaux ne manquent pas d'être absolument conscients de cette situation ; celle-ci impose une restructuration appropriée, l'utilisation des matériels indispensables, la recherche et la mise en place de techniques efficaces et d'effectifs suffisants.

Il convient de remarquer que, parmi les difficultés essentielles auxquelles doit faire face l'administration dans ce domaine, la difficulté majeure est le manque de possibilité d'écouler aussi normalement que possible le courrier ; on sait que, dans la région parisienne notamment, *des retards* particulièrement sensibles se sont fait jour. La création de nouveaux centres de tri, la modernisation et l'agrandissement de ceux déjà existants, plus spécialement grâce au développement de l'automatisation, ainsi que la construction de bureaux des villes en extension devraient pouvoir permettre de remédier aux préoccupations actuelles.

Il est évident qu'un tel programme de réalisations suppose des moyens financiers assez considérables. Or, comme le remarquait le Rapporteur du budget des Postes et Télécommunications à l'Assemblée Nationale, il est légitime de s'inquiéter des conséquences de la décision du Gouvernement de reconduire pour 1970 le volume global des autorisations de programme accordé en 1969 et, ceci, d'autant plus que le montant de 1969 était amputé des autorisations relatives au renouvellement de l'aviation postale ; les programmes de la Poste seront donc sensiblement inférieurs à l'annuité correspondante du Plan.

La distribution postale est l'objet de transformations qui s'inscrivent dans l'optique de la modernisation des transports et dans celle de l'utilisation des effectifs pour une meilleure productivité. Il est certain que, compte tenu des mouvements de population des zones rurales vers les centres urbains et de la mécanisation effectuée, des mesures de bon sens et d'économie budgétaire peuvent être appliquées dans ce domaine. Cependant, la notion de « service public » ne doit pas être absolument écartée. La motorisation n'est

pas toujours un progrès pour certains habitants des milieux ruraux qui ne peuvent recevoir leur courrier qu'à une heure plus tardive qu'autrefois.

Tout en admettant — économiquement et fonctionnellement — cette modernisation, on peut souhaiter que les circuits de distribution soient établis suivant des horaires permettant aux destinataires de faire face aussi bien que possible à leurs obligations, sinon à toutes leurs préoccupations.

En ce qui concerne *la suppression* — qui paraît devoir s'accroître — *de recettes postales dans nos campagnes*, nous voudrions formuler quelques observations. On a fait ressortir devant votre commission que ces suppressions sont justifiées par la diminution du nombre des opérations réalisées dans les agglomérations rurales où la densité de la population est de plus en plus réduite ; on espère obtenir les mêmes résultats avec une concentration des effectifs en des points où le trafic la nécessite et — là encore — par un souci d'économie.

Sans contester les raisons invoquées pour procéder à de telles modifications, les décisions ne devraient pas revêtir un caractère systématique et n'être prises qu'en considération d'un plan judicieux ; elles devraient être accompagnées, si possible, de mesures assurant des services que les habitants sont en droit d'attendre et après consultation, dans une large mesure, des Conseillers généraux et des maires des cantons et communes intéressées.

Enfin, nous souhaitons que les formules de remplacement qui sont envisagées (agents titulaires itinérants, guichets mobiles, voitures postales spécialisées) ne le soient pas d'après des critères théoriques qui contraindraient les usagers à des déplacements parfois onéreux ou à des servitudes ennuyeuses ; il ne faut pas créer, en effet, comme on a déjà trop tendance à le faire dans d'autres domaines, des « déserts » administratifs dans nos agglomérations rurales !

II. — Les services financiers.

Il faut entendre par services financiers, ceux des chèques postaux, des règlements de mandats, les services de guichet pour le paiement des pensions, le placement des bons et obligations, des opérations pour la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse Nationale d'Épargne.

Les chèques postaux surtout voient chaque année leurs opérations s'étendre considérablement (1). Le nombre de comptes gérés par cette administration doit s'élever maintenant à plus de 7 millions à la fin de cette année ; quant au montant des avoirs des titulaires de comptes de chèques postaux, il sera de l'ordre de plus de 50 milliards pour l'exercice 1969 (2).

La progression accélérée du trafic impose au personnel un labeur très souvent épuisant. Il faut donner à la mécanisation et à l'automatisation un caractère prioritaire si l'on ne veut pas assister, là encore, à une certaine dégradation du service.

Quatre centres : Rouen, Châlons-sur-Marne, Nancy et Limoges fonctionnent désormais avec des ordinateurs ; quatre autres sont en cours d'installation : Rennes, Grenoble, Orléans-La Source et Clermont-Ferrand. Il est souhaitable que l'équipement d'autres centres puisse se poursuivre au cours du VI^e Plan (celui de Paris, à lui seul, nécessiterait la mise en œuvre, pendant plusieurs années, de tous les moyens disponibles et il est, de ce fait, différé).

Il n'est pas besoin de souligner l'utilité d'une institution comme les chèques postaux, ni de rappeler les services appréciables qu'elle rend pour les transactions comme pour les opérations les plus courantes des usagers. Améliorer les conditions de travail des employés, s'attacher à développer la qualité des opérations, sont une œuvre à laquelle on doit résolument s'attacher.

Lorsqu'il s'agit du budget annexe des P. T. T., on n'omet jamais de souligner que les services financiers, et plus spécialement les chèques postaux, accusent *un déficit important*. Pour l'atténuer, le Ministre des Postes et Télécommunications — constatant qu'un certain nombre de titulaires de comptes importants utilisent de plus en plus ces services pour leur comptabilité personnelle, tout en ne laissant en dépôt que des sommes aussi faibles que possible — a pensé qu'un relèvement différentiel concernant la taxe de tenue de compte pourrait être décidé. Un groupe de travail a été constitué qui doit étudier les problèmes posés par la place des services de chèques postaux dans l'ensemble des institutions de dépôt. Par ailleurs, les calculs de prix de revient concernant *le service des mandats* ont révélé que la couverture des charges ayant trait à ces opérations n'est assuré qu'à 47 % ; une majoration est donc prévue pour une « couverture » qui pourrait atteindre alors 70 %.

(1) Cf. Annexe I (p. 22 et suivantes).

(2) Dont 29 milliards pour les particuliers et 21 milliards pour les comptes publics.

Mais ce déficit des services financiers n'est-il pas dû, notamment, à la faiblesse du taux d'intérêt de 1,5 % que le Trésor octroie aux chèques postaux sur la base des fonds qui sont mis à sa disposition et qui proviennent des dépôts des particuliers ?

A maintes reprises, nous avons, et sans succès, essayé de faire admettre à l'administration des finances qu'un tel taux n'était pas raisonnable ; chaque fois, il nous a été objecté que les administrations étant en quelque sorte « liées », il ne pourrait jamais s'agir que d'un transfert de charge financière ! Il n'en reste pas moins que, psychologiquement, cette situation faite aux services financiers est infiniment regrettable.

Indiquons que les dépôts dans *les caisses d'épargne*, après un fléchissement passager, ont repris une courbe ascendante, grâce sans doute au relèvement à 20.000 F du plafond des dépôts exonérés d'impôts, aux majorations d'intérêts et aux primes de fidélité qui sont accordées. A titre documentaire, signalons que le nombre de livrets de la C. N. E. s'élève actuellement à 13 millions et que le montant des dépôts qui lui sont confiés est de l'ordre de 33 milliards.

III. — Les Télécommunications.

Ce n'est pas sans raison que des critiques parfois assez vives s'élèvent dans la plupart de nos régions à l'égard des télécommunications, et notamment *au sujet du téléphone*. Mais il serait injuste de nier *les efforts* que fait l'administration pour remédier à une situation dont nous savons tous qu'elle est extrêmement regrettable pour notre pays ; ici, encore, c'est l'insuffisance des possibilités financières qui ne permet pas de combler aussi rapidement qu'on le souhaiterait un retard considérable, afin d'assurer un meilleur écoulement du trafic téléphonique et de répondre plus rapidement aux nombreuses demandes d'installations téléphoniques qui sont en instance (427.077, y compris les transferts, au 1^{er} janvier 1969). Et, pourtant, le téléphone est plus cher en France que dans les autres pays (1) ; c'est ainsi qu'il est trois fois plus élevé en France qu'en Grande-Bretagne, en Suède et au Japon.

(1) Cf. Annexe I, C. — Comparaison des coûts (page 18).

Pour 1970, il est prévu pour les télécommunications 2.852 millions, au titre des autorisations de programme, soit une augmentation de 18 % par rapport à celles de l'année 1969. Mais il est très vraisemblable que cette seule augmentation de crédits ne permettrait que de maintenir « plafonné » le nombre des demandes de raccordement non satisfaites, sans améliorer sensiblement l'écoulement même des communications.

Aussi est-il envisagé en outre de faire appel à des ressources supplémentaires selon des modalités en cours d'études pour financer une tranche supplémentaire de 600 millions de francs.

En effet, le Ministre des Postes et Télécommunications, M. Robert Galley, ainsi qu'il nous l'a exposé au cours de son audition devant notre commission (1), a pris la décision de créer une « société de financement » qui, selon les principes retenus, aurait la charge d'équiper, au cours des prochaines années, 10 % environ des installations de télécommunications. Quant aux « avances remboursables » accordées par les départements et les particuliers, elles continueront à être sollicitées, afin d'étendre le champ des réalisations dans les contrées où des infrastructures font encore défaut.

Il sera donc entrepris annuellement plus de travaux et d'aménagements en 1970 et dans les années qui vont venir qu'au cours des années précédentes. L'ordre de priorité doit être donné à l'*écoulement du trafic*. Cependant, nous pensons qu'il ne faut pas négliger les installations téléphoniques ; en effet, l'impossibilité d'obtenir l'installation du téléphone avant des mois et quelquefois des années crée, parmi le public français, un malaise certain et pénalise l'expansion et la décentralisation industrielle, alors que l'« aménagement du territoire » est un impératif du Gouvernement lui-même.

Etant donné l'effort qui sera accompli pendant le VI^e Plan (déjà en cours d'élaboration devant les commissions compétentes), le Ministre pense que, vers 1976, l'automatisation de l'ensemble du réseau pourrait être acquise, ainsi que le « doublement » du nombre des titulaires d'un abonnement téléphonique.

On peut espérer, comme nous l'avons souvent demandé, que parallèlement à l'extension et à la normalisation des équipements, des facilités pour l'usage du téléphone pourront être accordées dans les villages parfois éloignés des grands centres urbains et dans les écarts périphériques.

(1) Annexe II : Audition du Ministre (p. 23 et suivantes).

L'administration des P. T. T. restant toujours maîtresse du choix des investissements vis-à-vis de la future « société de financement » ne manquera pas, nous en sommes persuadés, de tenir compte des suggestions que nous venons de présenter.

*
* *

IV. — Examen en commission.

Au cours de sa *séance du mercredi 12 novembre 1969*, la commission a entendu le rapport pour avis de M. Beaujannot sur les Postes et Télécommunications (loi de finances pour 1970).

Après avoir souligné l'amélioration notable des crédits intervenue en 1970, votre rapporteur pour avis a décrit rapidement l'activité des services de la poste, du téléphone et des chèques postaux, au cours des neuf premiers mois de 1969, en la comparant à celle de l'année 1968.

Il s'est inquiété de la suppression d'un certain nombre de « recettes postales » dans les communes rurales et il a souhaité que les mesures de modernisation préconisées par le ministre soient toujours prises en tenant compte de l'avis des conseils généraux et municipaux, adversaires d'une certaine « sous-administration ».

A propos des chèques postaux, votre rapporteur — après avoir donné des précisions sur le montant des fonds déposés en 1968 et 1969 — s'est élevé contre le faible taux d'intérêt — 1,5 % — versé par le Trésor à ce service pour les sommes confiées à ses soins.

Rappelant les grandes lignes de l'audition devant la commission de M. Robert Galley, Ministre des Postes et Télécommunications, le jeudi 6 novembre 1969, votre rapporteur s'est félicité des solutions préconisées par le ministre :

- création d'une société de financement des télécommunications ;
- « automatisation » intégrale du réseau avec la fin du VI^e Plan ;
- disparition des défauts de l'écoulement du trafic téléphonique d'ici 1973 ;
- publication d'un plan d'équipement « global » des télécommunications, avec l'accord des Conseils généraux et des Coder.

En conclusion, il a demandé à ses collègues de donner un avis favorable au budget annexe des P. T. T.

M. Raymond Brun a demandé que le rapport imprimé puisse apporter des *précisions sur l'affranchissement du courrier à 30 et à 40 centimes*, en faisant connaître les délais de plus ou moins grande rapidité encourus par les lettres suivant le mode différent d'affranchissement.

MM. Billiemaz, Kauffmann et Bergeal sont intervenus sur ce point particulier — le premier exprimant l'idée qu'avec le timbre à 40 centimes, le ministère des Postes et Télécommunications avait espéré éviter « l'engorgement » postal — et n'y avait pas réussi !

M. Kauffmann s'est élevé contre *la détérioration de la distribution du courrier*, malgré la motorisation postale ; il a, par ailleurs, déclaré que *l'unité de base téléphonique* devrait être, non pas de trois minutes, mais de trente secondes, comme cela est le cas, d'ailleurs, en Allemagne fédérale. Enfin, il s'est élevé contre *l'enlaidissement des sites* par la pose des poteaux télégraphiques et téléphoniques.

A M. Bouquerel, demandant que des précisions soient apportées en ce qui concerne *le manque actuel de personnel des Postes et Télécommunications*, votre rapporteur pour avis a répondu qu'une annexe de son avis établissait une évolution comparée des effectifs budgétaires du personnel de la Poste, et du trafic, entre 1960 et 1970, les premiers augmentant seulement de 2,54 % par année — entre ces deux dates — le trafic, lui, progressant de 4,10 %.

*

* *

Conclusion.

Nous ne répéterons jamais assez qu'au regard de l'évolution de la société moderne, des relations sociales, des activités professionnelles et de la conjoncture économique, les Postes et Télécommunications ont pris de nos jours *une importance capitale*. Il est absolument essentiel que l'Etat puisse être en mesure d'assurer des relations téléphoniques normales aux entreprises industrielles et à ses citoyens, afin d'éviter aux unes et aux autres un handicap économique qui n'est plus acceptable à la fin du xx^e siècle.

Souhaitons que les projets envisagés et les actions que les Postes et Télécommunications se proposent d'entreprendre mettent un terme à la situation actuelle.

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose de donner un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1970, adoptées par l'Assemblée Nationale, et concernant les Postes et Télécommunications.

ANNEXE I

QUESTIONS POSEES PAR LA COMMISSION SENATORIALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN ET REPONSES DU MINISTERE DES P. T. T.

A. — LA POSTE

1° Volume du courrier postal acheminé en 1968 et pendant les neuf premiers mois de 1969.

En 1968, la Poste a transporté 10.146 millions d'objets.

Pour 1969, le volume du courrier qui sera acheminé est évalué à 10.923.500.000 objets.

2° Effectifs du personnel des Postes en 1968 et 1969 (par comparaison, quels sont ceux des services financiers et des télécommunications) (*).

Effectifs au 31 décembre.

ANNEES	POSTE	SF	TELEC.
1968	155.649	32.187	104.999
1969	163.913	35.547	107.956

3° Recettes et dépenses de la « Poste » en 1968 et pendant les neuf premiers mois de 1969.

Pour 1968, les recettes de la Poste s'élevaient à.....	3.014.313.000 F.
— Recettes d'exploitation	2.976.275.000 F.
— Travaux faits par l'Administration par elle-même.....	14.396.000 F.
— Recettes postales diverses.....	23.642.000 F.
Les charges de la Poste atteignaient.....	3.473.901.000 F.
— Dépenses proprement dites.....	3.637.742.000 F.
— Amortissements	65.717.000 F.
A déduire : valeur nette des prestations rendues par la Poste aux Télécommunications et aux Services financiers	— 229.558.000 F.

Les dépenses de la Poste ne peuvent être connues qu'à travers les résultats fournis par la comptabilité analytique en fin d'année. Pour les neuf premiers mois de 1969, seules les dépenses correspondant aux crédits directement gérés par la Poste pourraient être données, ce qui n'aurait aucune signification véritable. Seules peuvent être connues pour neuf mois les recettes d'exploitation de la Poste, soit : 2.580,8 millions de francs.

* Il s'agit ici des effectifs gérés directement par les trois exploitations susvisées. D'autres services gèrent également des emplois, notamment la Direction des bâtiments et des transports, qu'il n'est pas possible de répartir entre Poste, Services financiers et Télécommunications.

4° Evolution comparée des effectifs budgétaires postaux et du trafic dépôt entre 1960 et 1970.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	T A U X d'accroissement moyen annuel 1960-1970.	
Trafic postal (en millions d'objets) (1).	7.598	8.060	8.326	8.583	8.949,6	9.201,6	9.700,2	10.076,7	10.500 (2)	10.923,5 *	11.357,8 *	4,10 %	
Taux d'accroissement du trafic par rapport à l'année précédente	»	+ 6,08 %	+ 3,30 %	+ 3,08 %	+ 4,27 %	+ 2,81 %	+ 5,41 %	+ 3,88 %	+ 4,20 % (2)	+ 4,03 %	+ 3,97 %		
Effectifs au 31 décembre (3).....	130.350	131.587	133.715	138.938	142.271	145.364	148.630	151.900	155.958 (4)	159.883	164.195 (5)	167.495	2,54 %
Taux d'accroissement des effectifs par rapport à l'année précédente	»	+ 0,94 %	+ 1,61 %	+ 3,90 %	+ 2,39 %	+ 2,17 %	+ 2,24 %	+ 2,20 %	+ 2,67 % (4)	+ 5,25 %	+ 2,69 %	+ 2,00 %	
e ₁ (6).....	»	0,154	0,488	1,266	0,559	0,772	0,414	0,567	0,635 1,250	0,667	0,503	0,618	

(1) Trafic total dénombré au dépôt (tous régimes-traffic payant, plus plis de service et en franchise).

(2) Trafic corrigé des conséquences des événements de mai-juin 1968.

(3) Non compris les personnes étrangères à l'administration (gérants d'agences postales et gérants de recettes auxiliaires) et en décomptant le personnel auxiliaire sur la base de 2.250 heures pour une unité.

(4) Sans inclure les 3.925 emplois qui ont été octroyés en 1968 en application des accords Ségur-Oudinot pour faire face aux réductions d'horaires accordées, les effectifs s'élevaient à 155.958 emplois.

(5) Non compris les 6.062 emplois transférés, à compter du 1^{er} janvier 1969, de la Direction générale des télécommunications à la Direction générale des postes dans le cadre du transfert de compétence en matière télégraphique et téléphonique.

(6) Rapport e₁ de l'accroissement des effectifs à l'accroissement du trafic global.

* Prévisions.

5° Evolution des autorisations de programme de la Poste

Non compris la part attribuée à la Poste dans les crédits du matériel

	1961		1962		1963		1964	
	Budget voté.	A. P. totales (1).						
I. — Matériel postal.....	20,95	22,72	23,9	23,9	28,5	28,5	31,0	28,8
Dont Aviation.....	»	»	»	»	0,7	0,7	0,7	0,7
Dont Mécanisation.....	20,95	22,72	23,9	23,9	27,8	27,8	30,3	27,9
II. — Bâtiments postaux.....	58,75	59,80	62	62	74,7	74,7	88,9	88,9
III. — Matériel de transport :								
1. Routier :								
— Renouvellement	1,10	1,10	7,4	7,4	9,3	9,3	8,2	8,2
— Equipement (2).....	6,06	7,56	9	8,7	9	9	9	10
2. Ferroviaire et transbordement.	3,45	2,96	4,3	4,6	4,1	4,1	3,9	3,9
Total matériel de transport.....	10,61	11,62	20,7	20,7	22,4	22,4	21,1	22,1
Total général.....	90,31	94,14	106,6	106,6	125,6	125,6	141,0	139,6
Indices (en francs courants).....		100		113,2		133,4		148,3

(1) Budget voté plus les modifications intervenues en cours d'année.

(2) Y compris la part Poste de l'équipement des services généraux en matériel routier.

(3) Plus 100 millions accordés par la loi de finances rectificative de 1967.

de 1961 à 1970 (en millions de francs courants).

mécanographique, du logement du personnel et des services sociaux.

1965		1966		1967		1968		1969			1970
Budget voté.	A. P. totales (1).	Budget voté.	Blocages.	A. P. disponibles.	Budget proposé.						
31,0	28,4	25	23	39	139	33	33	33,6	11,4	22,2	89,8
0,5	0,4	»	»	10	110 (3)	»	»	»	»	»	45
30,5	28,0	25	23	29	29	33	33	33,6	11,4	22,2	44,8
103	103,8	106,3	108,3	130	130	165	165	185,8	104,8	81	123,3
9,7	9,7	11,4	11,4	12,5	12,5	16,2	16,2	19,5	»	19,5	23,1
9	9	11,3	8,3	10,6	14,2	12,2	12,2	10,55	0,35	10,2	15,35
3,9	3,9	4	7	3,5	— 0,1	3,5	3,5	4,55	2,7	1,85	14,8
22,6	22,6	26,7	26,7	26,6	26,6	31,9	31,9	34,6	3,05	31,55	53,25
156,8	154,8	158,0	158,0	195,6	295,6	229,9	229,9	254,0	119,25	134,75	266,35
	164,4		167,8		314,0		244,2	269,8		143,1	282,9

B. — LE TELEGRAPHE

1° Télégrammes expédiés et reçus en 1968 et durant les huit premiers mois de 1969.

(Les chiffres globaux de septembre 1969 n'étant pas encore connus.)

Nombre de télégrammes expédiés :

En 1968	19.652.067
Les huit premiers mois de 1969.....	13.909.294

Nombre de télégrammes reçus :

En 1968	19.737.095
Les huit premiers mois de 1969.....	(ce chiffre ne fait l'objet que d'un récolement annuel.)

2° Recettes et dépenses de ce secteur en 1968.

Recettes : 166,7 millions de francs.

Dépenses estimées provisoirement à 290 millions de francs en 1968, à partir des éléments fournis par la comptabilité analytique de 1967 et compte tenu des hausses de prix intervenues au cours de 1968.

Le télégraphe est le seul secteur déficitaire des télécommunications, le montant des redevances étant très inférieur au coût des prestations, en particulier à cause des dépenses très élevées du service de la distribution.

C. — LE TELEPHONE

1° Nombre d'abonnés raccordés au réseau en 1968.

(Demandes d'abonnements nouveaux satisfaites en 1968.)

Dans la circonscription de Paris.....	84.974
Dans l'ensemble de la province (France moins circonscription de Paris)....	220.494
Soit, au total.....	305.468

2° Demandes en instance au 1^{er} janvier 1969.

(Demandes d'abonnements nouveaux.)

Dans la circonscription de Paris.....	64.472
Dans l'ensemble de la province (France moins circonscription de Paris)....	313.641
Soit, au total.....	378.113

(Demandes d'abonnements nouveaux et demandes de transferts.)

Dans la circonscription de Paris.....	72.849
Dans l'ensemble de la province (France moins circonscription de Paris)....	354.228
Soit, au total.....	427.077

**3° Comparaison des densités téléphoniques de la France, des U.S.A.
et des principaux pays de l'Europe occidentale (au 1^{er} janvier 1968)
et comparaison des coûts des divers types de communications.**

a) *Nombre de postes principaux par 100 habitants.*

	1 ^{er} JANVIER 1968	1 ^{er} JANVIER 1969
Etats-Unis	31,2	32
Grande-Bretagne	13,4	13,8
Allemagne fédérale.....	10,1	11,2
Suède	38,9	40,3
Suisse	27,3	28,3
Pays-Bas	13,7	14,2
Italie	9,7	10,3
France	6,9	

b) Coûts des divers types de communications.

(En francs.)

	COMMUNI- CATIONS locales.	COMMUNICATIONS INTERURBAINES							
		Durée : 1 minute.				Durée : 4 minutes.			
		100 km.		400 km.		100 km.		400 km.	
		(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)
Belgique	0,33	1,67	1,67	»	»	1,67	1,67	»	»
Allemagne fédérale.....	0,25	2,42	1,00	4,21	1,75	3,22	4,00	5,61	7,00
Suisse	0,13	0,76	0,38	»	»	1,52	1,27	»	»
Suède	(1) 0,11	1,29	0,44	1,93	0,64	2,58	1,72	3,86	2,58
Grande-Bretagne	0,11 par 4 minutes (2)	2,64	0,88	2,64	0,88	3,52	3,30	3,52	3,30
France	0,30	1,50	0,90	3,90	2,40	3,00	2,70	7,80	6,90
Italie	0,13 hors forfait	2,36	1,61	3,74	2,14	4,72	4,56	7,48	6,97

(A) Communications faisant intervenir une opératrice.

(B) Communications automatiques (taxation par impulsions).

(1) Communications échangées entre abonnés desservis par un même central.

(2) Il s'agit du tarif de la communication locale, échangée par un abonné en automatique.

**4° Comment le Ministre envisage-t-il d'assurer, dès 1976,
l'automatisation intégrale du réseau téléphonique français
et d'améliorer très sensiblement son fonctionnement dès 1973 ?**

En effet, l'automatisation intégrale du réseau est envisagée pour le courant de l'année 1976 et l'écoulement du trafic devra être satisfaisant dès 1973.

Ces objectifs exigent une augmentation massive du volume des investissements, estimée à 42 % en 1970 (3.450 millions de francs d'autorisations de programme), à 29 % en 1971 et à 20 % au moins en 1972. L'accroissement du volume des commandes et la standardisation poussée des matériels et des bâtiments doivent permettre dans ces conditions des baisses de prix et une réduction des délais de livraison qui améliorerait le rendement financier des dépenses d'équipement.

La croissance des crédits budgétaires normaux ne peut suffire à assurer le financement d'un tel programme. Aussi, afin de trouver les ressources complémentaires, a-t-il été décidé de créer une société de financement qui financera l'achat de certains équipements mais n'interviendra en aucune manière dans la gestion des télécommunications.

Cette société recherchera des capitaux auprès du plus grand nombre possible de souscripteurs privés, et en particulier espère intéresser une nouvelle couche d'épargnants à une opération rentable pour eux et bénéfique pour l'ensemble de la nation.

**5° Quelles sont les raisons qui ont amené le Ministre à repousser l'idée
de la création d'une « Compagnie privée du téléphone » ?**

Il est exact que, dans le choix des moyens qui se présentaient à l'esprit pour développer les investissements téléphoniques, le Gouvernement n'a pas retenu celui de la constitution d'une Compagnie privée du téléphone, c'est-à-dire n'a pas voulu concéder tout ou partie de l'exploitation du réseau téléphonique à une société composée grâce à la réunion de capitaux privés.

Cette décision ne résulte pas d'une hostilité de principe à l'initiative privée, mais de la considération objective des véritables problèmes du téléphone en France.

Le réseau téléphonique est, depuis longtemps, en France, géré par une administration de l'Etat. Tous les individus ayant une compétence et une expérience en ce domaine sont donc des agents de cette administration. Constituer une société privée du téléphone reviendrait donc à exclure du statut de la fonction publique des personnes qui ont choisi ce statut au début de leur vie professionnelle et ont, de ce fait, des droits acquis. Il est évident que ceci ne peut être fait sans l'accord des intéressés et il semble exclu que des personnels groupés soient prêts à donner massivement cet accord.

En deuxième lieu, le réseau téléphonique constitue une unité. Etre raccordé au réseau, c'est acquérir un droit à téléphoner à n'importe quel moment à un autre abonné sur n'importe quel point du territoire. La politique d'investissement doit donc être menée avec le maximum de coordination. La division du réseau entre un ensemble géré de façon privée et un ensemble géré par l'administration rendrait cette coordination presque impossible.

Enfin, il ne faut pas oublier que les Télécommunications étant actuellement gérés par le Ministère des P.T.T. ont de nombreux services communs avec les autres branches de ce Ministère. Très souvent, par exemple, les centraux sont installés dans des bâtiments utilisés également par la Poste. La dévolution des biens, en cas d'abandon par tout ou partie des Télécommunications, d'un statut public, poserait des problèmes presque insolubles.

A vrai dire, la solution des problèmes du téléphone exige plutôt :

- un élargissement des sources de financement : d'où la constitution d'une Société financière pour l'expansion des télécommunications qui complète l'évolution déjà amorcée par la création d'une Caisse nationale des télécommunications ;
- un assouplissement des méthodes de gestion des Télécommunications d'où la réforme de la Direction générale des télécommunications, l'introduction dans cette dernière direction de méthodes de gestion modernes par l'adoption d'un système de contrôle budgétaire, la déconcentration vers les régions du plus grand nombre de décisions ;
- un accroissement de l'autonomie des Télécommunications au sein de l'ensemble des Postes et Télécommunications : d'où la division du budget annexe des P.T.T. en budget de « branches » dans le projet de budget pour 1970, réforme qui sera poursuivie et soutenue au cours des années à venir.

6° Le télex.

Nombre de demandes déposées :

— au cours de 1968.....	4.453
— au cours de 1969 (huit premiers mois).....	3.520

Nombre de demandes en instance :

— au 1 ^{er} janvier 1969.....	2.836
— au 1 ^{er} septembre 1969.....	2.813

Nombre d'abonnés raccordés :

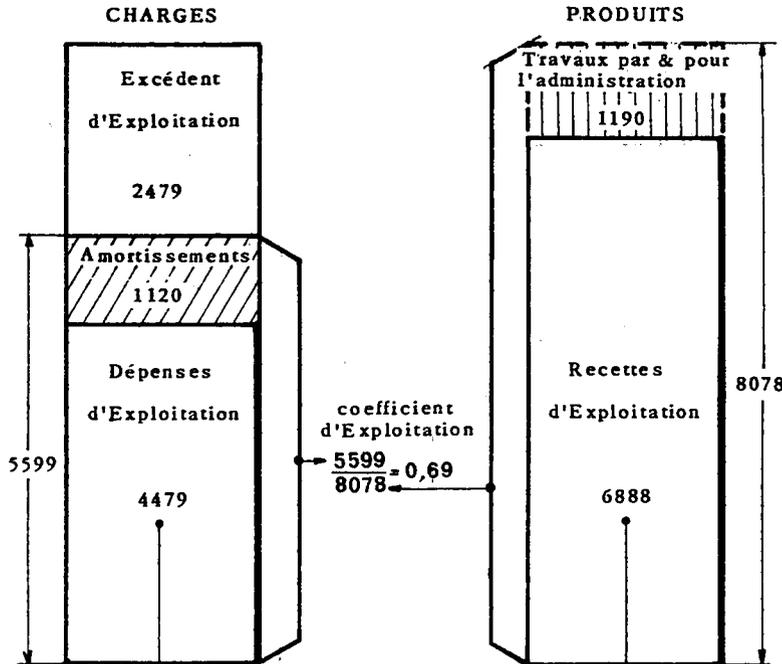
— au cours de 1968.....	3.062
— au cours de 1969 (huit premiers mois).....	2.977

Nombre d'abonnés au 1^{er} septembre 1969..... 18.990

7° Articulation générale du budget des télécommunications pour 1970.

COMPTE D'EXPLOITATION

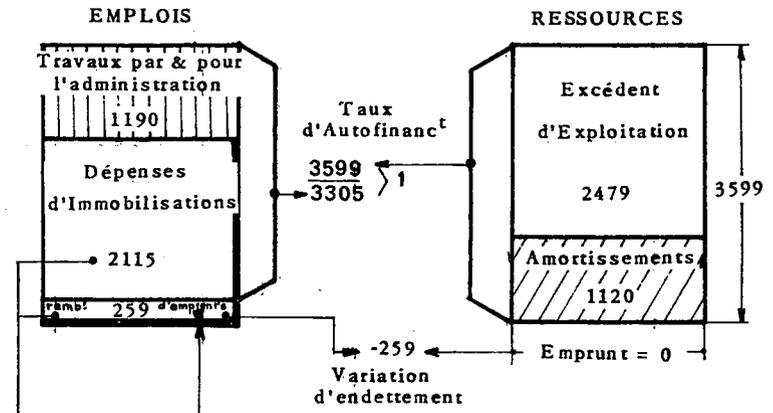
(1° section.)



coefficient
d'Exploitation
 $\frac{5599}{8078} = 0,69$

COMPTE D'OPERATIONS EN CAPITAL

(2° section.)



$$6888 - (4479 + 2374) = 35$$

encaissements - décaissements = augmentation du fonds de roulement

Nota : Les sommes sont exprimées en millions de F.

D. — LES SERVICES FINANCIERS

1° Montant des fonds déposés aux chèques postaux en 1968 et les neuf premiers mois de 1969.

— Au centre de chèques de Paris ;

— Dans l'ensemble des autres centres métropolitains.

En millions de francs.

	CENTRE DE PARIS			CENTRES DE PROVINCE			ENSEMBLE		
	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.
<i>Année 1968.</i>									
Au 31 décembre.....	5.471	12.127	17.598	8.752	16.628	25.380	14.223	28.755	42.978
<i>Année 1969.</i>									
(Au dernier jour du mois.)									
Janvier	6.966	11.448	18.414	12.740	16.178	28.918	19.706	27.626	47.332
Février	7.272	10.858	18.130	13.610	15.897	29.507	20.882	26.755	47.637
Mars	6.594	11.411	18.005	12.135	16.892	29.027	18.729	28.303	47.032
Avril	5.881	10.809	16.690	12.699	16.978	29.677	18.580	27.787	46.367
Mai	5.601	9.935	15.536	14.021	16.997	31.018	19.622	26.932	46.554
Juin	4.779	11.241	16.020	11.836	18.411	30.247	16.615	29.652	46.267
Juillet	6.031	11.310	17.341	11.077	17.013	28.090	17.108	28.323	45.431
Août	6.323	10.705	17.028	11.356	17.435	28.791	17.679	28.140	45.819
Septembre	6.919	10.630	17.549	10.368	17.794	28.162	17.287	28.424	45.711

**2° Nombre d'opérations réalisées en 1968 et les neuf premiers mois de 1969
dans les centres de chèques postaux.**

Nombre total d'opérations (en milliers).

Année 1968.....	1.342.420
<hr/>	
Année 1969 :	
Mois de janvier.....	134.685
Mois de février.....	120.853
Mois de mars.....	120.421
Mois d'avril	128.510
Mois de mai.....	116.668
Mois de juin.....	122.764
Mois de juillet.....	127.628
Mois d'août	89.704
Mois de septembre.....	114.328
<hr/>	
Total pour les neufs premiers mois 1969.....	1.075.561

*

* *

**AUDITION DE M. LE MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DEVANT LA COMMISSION, LE JEUDI 6 NOVEMBRE 1969**

M. Robert Galley, Ministre des Postes et Télécommunications, était venu entretenir la Commission des problèmes de son Département ministériel et, tout particulièrement, de ceux posés par *la situation des télécommunications dans notre pays*.

Dans ce secteur vital pour l'économie de la Nation — a dit le Ministre — il ne s'agit pas d'envisager uniquement la question sous un angle purement budgétaire (avec une croissance annuelle de l'ordre de 20 % des crédits d'équipement); en effet, cette optique conduirait à un accroissement de 90 % des capacités d'écoulement du trafic par rapport à 1968, alors que le trafic demandé aurait atteint, en 1973, sur la même base, l'indice 210.

Le Ministre a donc pensé qu'il fallait poser le problème différemment : quelle est la date la plus proche à laquelle nous pouvons redresser la situation téléphonique et quels sont les crédits nécessaires pour aboutir à ce redressement en 1973 ? Il faudrait — a déclaré M. Galley — 3.450 millions de francs d'autorisations de programme en 1970, 4.420 en 1971 et 5.400 en 1972.

Il est donc nécessaire d'ajouter aux augmentations budgétaires normales (de l'ordre de 20 % par an) des dotations supplémentaires pour « dégager » 3.500 millions de francs.

A priori, cette somme aurait pu être trouvée, soit par un emprunt public (mais le marché obligataire est actuellement « plafonné », comme l'a prouvé le dernier emprunt des P. T. T.), soit par un « circuit court de l'épargne » (en affectant tout ou partie des ressources d'épargne collectées par les Chèques postaux, au risque d'en priver d'autres organismes publics); la solution optima est donc apparue au Ministre

sous la forme d'une Société de financement des Télécommunications, société par actions, dont la création a été déjà annoncée à l'Assemblée Nationale et dans la presse. Ne voulant pas que cette société soit entre les mains de groupes financiers, on a cherché à ce que les actions en soient largement diffusées dans le public et bénéficient d'une formule d'indexation offrant des garanties comparables aux placements en valeurs de construction immobilière, l'administration devant protéger les actionnaires contre la dégradation de l'argent, si l'on veut que ceux-ci s'intéressent au développement des Télécommunications.

A une question du Président Bertaud suggérant d'avantager concrètement les actionnaires (priorité dans l'installation, par ex.), le Ministre a répondu qu'il voulait effectivement donner à cette société de financement « un caractère populaire ».

D'autres questions ont été posées à M. Robert Galley par MM. Voyant, Beaujannot, rapporteur pour avis du budget des P. T. T. (craignant que le Ministère des Finances ne s'oppose à l'indexation), Jean Colin, Restat, Mistral et Pauzet.

Dans ses réponses, le Ministre a notamment déclaré que :

- ce qui était refusé par le Ministère des Finances, c'était l'indexation sur les prix et non l'indexation sur un paramètre lié à l'activité économique (comme le chiffre d'affaires) ;
- le problème du télex devait être réglé dès la fin de 1970 ;
- la défectuosité de l'écoulement du trafic ne devrait plus se poser dès 1973, en quelque point que ce soit du territoire ;
- la totalité du téléphone devait être intégralement « automatisé » lorsque sera achevé le VI^e Plan ;
- le Ministre restera responsable de la bonne (ou mauvaise) gestion des Télécommunications, la « Société de financement » ne possédant, d'ailleurs, que de 10 à 12 % de l'actif de ce service à la fin de 1975 ;
- il espérait pouvoir publier — en 1970 — un plan d'équipement global des Télécommunications, en associant à son élaboration les CODER et les Conseils généraux ;
- les « avances remboursables » des collectivités locales sont en augmentation, puisqu'elles sont passées de 267 millions de francs (en 1967) à 300 millions (en 1969), mais le Ministre souhaiterait ne plus les considérer que comme « marginales », en 1973 ;
- les abonnés au télex, qui sont 19.000, en 1969, passeront à 24-27.000, à la fin de 1970 (+ 25 %).

Evoquant *les problèmes de la Poste*, M. Robert Galley a déclaré que, sur les 12.500 points d'implantation en zone rurale, 8.000 bureaux seulement sont gérés par des fonctionnaires et que — sur ces 8.000 bureaux — 3.000 ne fonctionnaient pratiquement qu'une heure et demie par jour !

Il faut, certes, continuer à assurer le service public dans les petites agglomérations, mais en utilisant des formules nouvelles beaucoup moins coûteuses en hommes et en crédits : alternance des « ouvertures » des bureaux, desserte itinérante par camion postal, modification du rôle des facteurs...

Sur les problèmes intéressant tout particulièrement les collectivités locales, sont intervenus, outre le Président lui-même, MM. Beaujannot, Jean Colin, Voyant, Mistral, Billiemaz, Pinton, Bajoux et David.

Répondant à M. Léon David, qui s'était inquiété du reclassement du personnel (« demoiselles du téléphone » et agents du tri), M. Robert Galley a précisé que de nouveaux services créés dans le cadre de la politique de modernisation (abonnements, renseignements, agences commerciales, etc.) allaient avoir besoin d'employés et, qu'en conséquence, le risque de suppression d'emplois n'était pas à envisager ; le seul problème consistera à assurer le déplacement des fonctionnaires touchés par un changement d'emploi.

Enfin, au sujet du transport par avion du courrier, le Ministre a déclaré qu'un groupe de travail étudiait une formule de collaboration entre l'Aéropostale et Air-Inter ou Air France ; il a rappelé que le coût de l'exploitation postale aérienne a atteint, en 1968, 46.654.000 F.

Abordant, en conclusion, *le fonctionnement des Services financiers* (qui ont un déficit de l'ordre de 700 millions), M. Robert Galley a rappelé qu'en ce qui concerne le service des mandats leurs recettes, qui représentaient 47 % des dépenses, passeraient à 70 % ; quant aux chèques postaux, si le nombre des virements est en progression, l'augmentation des « avoirs », elle, est moins forte que prévu, les C. C. P. finissant par être un service financier pratiquement gratuit.